



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ DE GUADELOUPE

Séance du 10 septembre 2019

DELIBERATION N° 2019/04

Avis du Comité de l'eau et de la biodiversité sur l'état des lieux et le diagnostic du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB)

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 10 septembre 2019, délibérant valablement,

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier les articles L.213-13 et suivants,
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2019-11-116-001 du 16 novembre 2018 portant modification de la composition du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;

À la suite de la présentation en séance de l'état des lieux et du diagnostic du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité,

DÉCIDE

Article 1 :

Le Comité de l'eau et de la biodiversité émet un avis favorable sur l'état des lieux et du diagnostic du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 10 septembre 2019,

La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' and 'G' followed by a vertical line, all enclosed within a horizontal oval shape.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO